cerne la protection du poisson pendant le frai, et n'admettre d'exception dans l'exécution rigoureuse de ces lois et règlements qu'à l'égard des Sauvages pêchant pour leur

consommation quotidienne.

4. Des meilleurs moyens de repeupler des mêmes espèces de plantes, animaux terrestres et poissons qui s'y trouvaient autrefois, les districts d'où ils ont disparu.—Quant aux plantes, il faut, avant tout, faire choix, après de soigneuses expériences et aux saisons voulues, d'essences reconnues convenables pour les différents districts; les plantations faites, on veillera à la croissance des jeunes arbres jusqu'à ce qu'ils aient pris assez de vigueur pour que la nature leur suffise; relativement aux animaux et aux poissons, le choix des espèces devra pareillement se régler sur les caractères des districts à repeupler, à l'exception de l'esturgeon, du poisson blanc, du toulibi, de la laquèche, et de quelques autres poissons, dont la culture s'impose. Il est urgent d'établir une écloserie sur un lac ou sur une rivière d'où les jeunes poissons pourraient être facilement distribués.

5. Je n'ai pas vu la liste mentionnée dans la cinquième question. Nous avons ici une herbe à tige ronde, qui porte quantité de belles graines, d'où son nom populaire d'" herbe à graines." Elle croît abondamment à Saint-Clément et ailleurs dans le Manitoba, surtout à l'est du chemin de fer. Elle donne un foin pesant et très nutritif. Quand l'été n'est pas sec, elle pousse bien sur les hauteurs, et, les années ordinaires, sur les bords des marais et dans les bas fonds. Cette herbe s'implante d'elle même sur les champs laissés sans culture et jusque sur les routes ouvertes à travers les bois. Il serait très avantageux à mon avis, de l'introduire dans les parties

du Nord-Ouest où elle ne vient pas naturellement.

6. J'ai répondu précédemment en partie à cette question. Pour le coût des transplantations et des repeuplements, tout dépendrait de circonstances diverses : de l'abondance ou de la rareté des plantes, animaux terrestres et poissons à intro-

duire; des moyens de transport disponibles et du prix de la main d'œuvre sur les

7. Le bouf, le porc, la farine, l'orge, les pommes de terre. On peut acheter toutes ces choses dans la province à fort bon marché. On peut également se les procurer à un prix raisonnable dans les districts d'Assinibors, d'Alberta et de Saskatchewan.

8. Les fruits et légumes qui me paraissent le plus susceptibles de s'améliorer sous le double rapport de la qualité et de la quantité ou volume, sont la prune, la fraise, la framboise, le houblon, le raisin, les gadelles, les cerises, le saskatoun, le

navet, l'oignon et l'artichaut.

9. L'orge, blanche et noire, (variété hâtive); l'avoine, le mais, le mil de la rivière Rouge, le trèfie, les herbes naturelles vigoureuses qui poursent presque sans soin et dont on choisirait les espèces selon la nature des sols à ensemencer. Cette dernière condition doit également s'observer pour les semis et plantations d'arbres fruitiers. Le climat et le sol étant favorables, je mentionnerai les pommes de terre, les choux, betteraves, carottes, artichauts ou patates sauvages, les navets indigènes, (qui sont hâtifs) et aus-i les navets ordinaires, parce que la culture de ces racines et légumes se fait sans repiquage et exige peu de travail.

10. Pour repeupler les lacs et les rivières dégarnis, il est désirable, à mon avis, d'y introduire les espèces qui habitaient primitivement leurs eaux. Si les connaissances font défaut sur ce point, on emploiera les espèces que des experts reconnaîtront, après de soigneuses expériences, offrir les meilleures chances de succès. On

pourrait essayer le brochet, la perche et la carpe dans les lacs salés.

11. Dans la colonie de la rivière Rouge, la Compagnie de la baie d'Hudson et les autres traitants donnaient pour ration ordinaire à leurs employés une livre et demie de bœuf, de porc ou de pemmican, une livre de farine et une demi-livre de pomme de terre, par jour. Aux postes extrêmes de la province, la ration je crois, était la même. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la ration variait suivant de succès de la pêche ou de la chasse par les employés, et consistait en fruits, poissons et gibier, avec des pommes de terre et un peu de farine. Dans la partie de la province, située à l'est du lac Winnipeg la ration était composée de riz, de suif, de